

L'an deux mille vingt-et-un, le seize novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel à la Maison du Pays de la Communauté de Communes du Fronsadais (Saint Germain de la Rivière - 33240), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 09/11/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-253306617-20211116-2021\_53-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO	P	Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	Ex	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	Ex	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame LEMOINE	P	CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	Ex	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX	P	Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	Ex	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	P
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE	P	Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	Ex	Madame BOUCHET		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC	P	Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	P
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	Ex

Envoyé en préfecture le 19/11/2021  
Reçu en préfecture le 19/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-253306617-20211116-2021\_53-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Estuaire donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,  
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2021, 37 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

## DELIBERATION N° 2021 - 53

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 26 octobre 2021

**Rapporteur :** Nicolas TELLIER

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 26 octobre 2021.

\*\*\*\*\*

Monsieur GUINAUDIE, Président ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour :

↳ 2021-50 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 05 octobre 2021  
Rapporteur : Michel VACHER

Monsieur VACHER, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMICVAL du Libournais, présente le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 05 octobre 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (30 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 1 procuration, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 05 octobre 2021.

↳ 2021-51 : Compte rendu au Comité Syndical : Communication des décisions prises par le Bureau Syndical en date du 21 septembre 2021  
Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Bureau Syndical par délibération n° 2020-44 du 30 septembre 2020 et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président informe les délégués que les décisions suivantes ont été prises par le Bureau Syndical lors de sa réunion du 21 septembre 2021 :

- \* Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 04 novembre 2020 : adopté à l'unanimité des membres présents
- \* Modifications des conditions d'acquisition d'un terrain sur la commune de Libourne auprès de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine : adoptées à l'unanimité des membres présents
- \* Adhésion au Groupement des Apiculteurs du Libournais (GAL) : adoptée à l'unanimité des membres présents
- \* Adhésion au Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA) : adoptée à l'unanimité des membres présents

Le Comité prend acte du compte rendu des décisions du Bureau Syndical réuni le 21 septembre 2021 détaillées ci-avant et prises en vertu de la délégation accordée par délibération n° 2020-44 du 30 septembre 2020.

↳ 2021-52 : Décision budgétaire Modificative n° 2 pour l'exercice 2021  
Rapporteur : Nicolas TELLIER

Le budget 2021 a été adopté par le Comité Syndical le 8 avril 2021.

Au vu de l'exécution budgétaire et du contexte, il est aujourd'hui nécessaire d'apporter des modifications en fonctionnement et en investissement.

I En section de fonctionnement

**Dépenses supprimées**

Au vu du budget prévisionnel alloué pour les différentes études et de la réalisation 2021, il est possible de libérer 17 500€ sur l'étude du nouveau modèle économique qui se poursuivra en 2022.

Total dépenses supprimées sur le chapitre 011 = -17 500 €

**Dépenses supplémentaires**

Sur le chapitre 67 (dépenses exceptionnelles)

Les recettes 2020 ayant fait l'objet d'un rattachement, sont légèrement inférieures aux estimations. Aussi il est nécessaire de régulariser comptablement cet écart, par une dépense au compte 6718 et de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 6 000€.

Par ailleurs le budget primitif prévoyait un montant de 5 000€ pour les annulatifs sur les titres de recettes des exercices antérieurs, ce budget a été consommé totalement et d'autres titres doivent encore être annulés suite à la fourniture par des usagers professionnels d'un justificatif de leur TEOM. Il convient donc de prévoir 5 000€ supplémentaires.

Dernier point, le budget primitif prévoyait un montant de 29 732€ pour le paiement des dernières échéances de remboursement de la TICPE (Taxe intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques), cependant une échéance de 6 500€ a été oubliée lors de la prévision budgétaire par la comptabilité.

Pour ces raisons, il est nécessaire de prévoir 17 500€ de crédits supplémentaires sur ce chapitre.

Total dépenses supplémentaires sur le chapitre 67 = +17 500€

## II En section d'Investissement

### Dépenses supprimées

#### Sur l'opération 47 (Matériel précollecte)

En 2021, le Smicval avait prévu l'installation de conteneurs enterrés dans différentes communes, tous les projets n'ont pas avancé au même rythme, pour certains la phase d'étude n'est pas encore engagée, donc tous ne seront pas installés cette année.

C'est pour cette raison qu'il est possible de libérer 95 000€, sur cette opération.

Total dépenses supprimées opération 47 = -95 000 €

#### Sur l'opération 74 (SMK Estuaire)

Le budget primitif prévoyait en 2021, l'achat du terrain et le lancement opérationnel du projet du SMK Estuaire, en début d'année la CCE nous a informé que l'achat du terrain ne pouvait plus être cédé pour l'euro symbolique pour des questions juridiques. Le comité de pilotage de ce projet a donc travaillé à la recherche d'une solution alternative ainsi que la validation de la forme juridique la plus appropriée pour réaliser deux politiques publiques à travers un projet commun. Cette étape plus complexe et plus longue, a permis de poser les bases des interactions à venir (groupement de commandes et conventions).

Pour cette raison, il est possible de libérer 206 550€ sur cette opération.

Total dépenses supprimées opération 74 = -206 550 €

### Dépenses supplémentaires

#### Sur l'opération 39 (matériel informatique - logiciel)

Les projets SI 2021 peuvent être découpés en 3 parties :

- Modernisation des échanges avec nos usagers par la mise en place d'un extranet regroupant l'accès aux services du Smicval depuis un compte usager via internet.
- Modernisation des outils numériques des agents du SMICVAL par la mise en place notamment d'un outil intranet nommé OMS pour Outil Métier Smicval.
- Sécurisation des infrastructures et des données par la réalisation d'un audit de sécurité, le remplacement de l'onduleur et l'installation de la fibre sur le site de St Girons.

Le volet numérique est un enjeu majeur pour le Smicval et la mise en œuvre du projet Impact.

L'objectif est de professionnaliser la relation Smicval/Usagers, de leur simplifier l'accès aux services proposés, de faciliter et fiabiliser le travail des agents mais aussi de garantir l'intégrité et la sécurité des données. Une des priorités, est de garantir la robustesse maximale de l'outil de facturation avant un arrêt complet de l'outil actuel tout en intégrant des évolutions identifiées lors des divers ateliers de travail avec les agents.

Des crédits supplémentaires sont donc nécessaires afin de finaliser le projet SI global avec les nouveaux besoins apparus en cours d'année (intégration de la prise de rendez-vous, création d'une interface pour le nouvel outil de collecte des données PR, fonctionnalités permettant le lien entre l'ensemble des logiciels OMS/ logiciel comptable Y2/ Extranet).

Pour ces raisons, il est nécessaire de prévoir 72 500€ de crédits supplémentaires.

Total dépenses supplémentaires opération 39 = +72 500€

#### Sur l'opération 43 (matériel roulant)

Le budget prévisionnel 2021 prévoyait l'achat de 3 BOM d'occasion, un premier marché a été lancé en juin pour cet achat cependant 2 lots n'ont pu être attribués pour des questions de sécurité, le matériel proposé ne donnant pas entière satisfaction. Il a été décidé de relancer un second marché avec un cahier des charges plus précis. Cependant, il est apparu également pendant cette première consultation que le budget alloué était insuffisant pour différentes raisons :

- les véhicules proposés sont plus récents et donc plus chers
- on constate une augmentation générale des prix sur ce type d'équipements
- les spécifications techniques pour assurer la sécurité de nos agents sont plus onéreuses.

Pour ces raisons, il est nécessaire de prévoir 179 050€ de crédits supplémentaires pour l'ensemble de ces 3 BOM.

Total dépenses supplémentaires opération 43 = +179 050€

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20211116-2021\_53-DE

Sur l'opération 44 (Pôle recyclage))

La valorisation des espaces de réemploi est une des actions fortes du plan d'amélioration de l'offre de service PR, qui contribuera à une meilleure acceptabilité des contraintes ressenties à venir.

Lors des derniers travaux en Pôles Recyclage, des espaces de réemploi d'environ 20m<sup>2</sup> ont été créés (7 Pôles Recyclage concernés). Les usagers pouvaient déposer des objets encore en état dans cet espace qui étaient uniquement destinés aux associations (réparateurs, recycleries, caritatif...). Désormais ces espaces sont ouverts aux dons et à la reprise pour tous les usagers, sans condition, comme au Smicval Market.

Il s'agit aujourd'hui, avant de communiquer sur l'existence de ces zones, d'en améliorer la signalétique pour inciter les usagers à les utiliser davantage, mais également d'aménager les équipements intérieurs pour faciliter le dépôt et la récupération par les usagers.

Trois objectifs ont été définis :

- rendre visible ses nouveaux espaces,
- donner envie de les utiliser,
- harmoniser avec l'identité du SMK en créant un concept spécifique à ces mini SMK.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le

ID : 033-253306617-20211116-2021\_53-DE

Il convient d'allouer une enveloppe de 50 000€ dès la fin de l'année pour améliorer la signalétique et la visibilité du local, mais aussi pour optimiser l'aménagement intérieur des locaux ...

Total dépenses supplémentaires opération 44 = +50 000€

Sur les opérations 44 / 56 / 58

Régularisation d'avances sur marchés de travaux versées en 2016 et 2017

Le comptable public a constaté que certaines avances sur les marchés publics de travaux 2016 et 2017 étaient toujours débitées sur le compte d'attente 238, il nous demande de réaliser les opérations comptables afin de régulariser cette situation. Ces avances ont bien été déduites des derniers mandats des marchés comme prévu, cependant les opérations comptables visant à apurer le compte 238 pour passer l'écriture au compte définitif de travaux n'ont pas été réalisées.

Il s'agit d'opérations comptables n'ayant aucun impact budgétaire puisqu'il s'agit d'une dépense et d'une recette d'investissement pour un montant identique, cependant les crédits doivent être ouverts sur les opérations correspondantes.

Pour cette raison, il est nécessaire de prévoir :

- Sur l'opération 44 => 11 219€
- Sur l'opération 56 => 7 800€
- Sur l'opération 58 => 21 978€
- 

Soit 40 997€ de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes.

**BILAN DEPENSES FONCTIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES= + 0.00€.**

**BILAN DEPENSES /RECETTES INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES= +40 997.00 €.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 011 617	-17 500.00 €
<b>Sous-total dépenses supprimées</b>	<b>-17 500.00 €</b>
Chapitre 67 6718 673 678	+17 500.00 € 6 000.00 € 5 000.00 € 6 500.00 €
<b>Sous-total dépenses supplémentaires</b>	<b>+17 500.00€</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
OP 047 21581	-95 000.00 €
OP 074 20311	-206 550.00 €
<b>Sous-total dépenses supprimées</b>	<b>-301 550.00 €</b>
OP 039 20311 20511	+72 500.00 € +22 500.00€ +50 000.00€
OP 056 23131	+7 800.00 €

<b>OP 058</b> 23131	<b>+21 978.00 €</b>
<b>Sous-total dépenses supplémentaires</b>	<b>+342 547.00€</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>OP 044</b> 238	<b>+11 219.00 €</b>
<b>OP 056</b> 238	<b>+7 800.00 €</b>
<b>OP 058</b> 238	<b>+21 978.00€</b>
<b>Sous-total recettes supplémentaires</b>	<b>+40 997.00€</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>+40 997.00€</b>

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir adopter la Décision budgétaire Modificative n° 2 pour l'exercice 2021.

Madame FONTENEAU, Déléguée titulaire de la CALI, demande quel est exactement le problème rencontré sur le projet de construction du SMK Solidaire Estuaire.

Monsieur GUINAUDIE, précise que, comme expliqué dans la note qui a été adressée, l'acquisition du terrain ne pourra pas se faire sur la base de l'euro symbolique, puisque la réglementation ne le permet pas. En revanche, le Comité de Pilotage a travaillé sur des solutions alternatives et appropriées, permettant aux deux politiques publiques de poursuivre le projet commun. Cependant, certaines étapes (juridiques notamment) ayant quelque peu complexifié le projet, cela demande plus de temps et permet de libérer certains crédits ne pouvant être réalisés cette année.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (31 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 1 procuration, décide d'approuver la Décision budgétaire Modificative n° 2 pour l'exercice 2021, comme décrite ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le



ID : 033-253306617-20211116-2021\_53-DE

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (37 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 2 procurations, décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 26 octobre 2021, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 16 novembre 2021